

Le SNPTES reçu au ministère de l'éducation nationale

Fabrice Orel, secrétaire technique national

Lors d'une rencontre avec Madame la conseillère sociale du ministre de l'éducation nationale, le SNPTES a pu aborder les points importants de cette rentrée 2017-2018.

Le SNPTES a souhaité manifester sa désapprobation face au gel du point d'indice et sur les éventuelles suppressions de postes de fonctionnaires. Madame la conseillère sociale du ministre de l'éducation nationale nous a confirmé, à demi-mot, ce gel sur la prochaine mandature tout en notifiant l'annonce faite le matin même par le ministre sur l'augmentation du budget 2018 de l'éducation nationale (passant de 49,3 à 50,5 milliards d'euros).

Le SNPTES a ensuite abordé la question des contrats aidés qui sont en nette diminution dans l'éducation nationale. Si, nous nous félicitons de la volonté du gouvernement de donner la priorité à l'accompagnement des élèves en situation de handicap¹, nous regrettons cependant la diminution des postes d'aide administrative à la direction d'école. Madame la conseillère sociale du ministre assure qu'une attention particulière sera portée aux écoles qui n'ont pas de décharge de direction. Le SNPTES restera particulièrement vigilant à la charge de travail des directeurs d'école.

La question du dédoublement des classes de CP en REP+ a également été abordée. Le SNPTES approuve l'attention portée aux élèves qui en ont le plus besoin² mais rappelle que pour être efficace, ce type de mesures doit être pérenne. Nous n'avons eu aucune précision sur les moyens alloués pour la montée en puissance du dispositif dans les trois années à venir.

La volonté d'assouplir les rythmes scolaires a été réaffirmée par le ministère. Le SNPTES regrette cependant ce retour en arrière brutal, sans concertation ni bilan, de la semaine de classe de 4 jours et demi et a rappelé que ses élus ont voté contre au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Le ministère nous indique vouloir s'appuyer sur les acteurs du terrain et sur les rythmes de l'enfant pour affiner sa position au coup par coup en fonction des localités. Madame la conseillère sociale du ministre nous a indiqué la mise en place d'une mission « *espace et temps de l'enfant au XXI^e siècle* ». Le SNPTES a alors rappelé tout le travail de réflexion déjà mené par ses élus du CSE dans le cadre de la commission « *calendrier scolaire* ».

Concernant la tendance à l'autonomie et à la territorialisation, le SNPTES s'inquiète du désengagement de l'état au profit d'une éventuelle autonomie des établissements scolaires. Madame la conseillère sociale s'est voulu rassurante : les chefs d'établissements ne recruteront pas leur personnel mais pourraient bénéficier d'un simple droit de regard dans le cas de postes profilés. Le SNPTES restera vigilant particulièrement sur ce point.

Sur la réforme territoriale, le ministère nous a assuré ne pas vouloir de transfert des lycées professionnels et techniques vers les régions. Cependant, pour les académies, il n'est pas à exclure que cette réforme territoriale s'accroisse sur le prochain mandat présidentiel. Le SNPTES a rappelé l'importance de la concertation avec les représentants des personnels en soulignant l'expectative dans laquelle se trouvent les personnels des services académiques, voire de l'administration centrale.



Choisy-le-Roi, le 30 août 2017

*De gauche à droite :
Élise Marais, chargée de mission éducation nationale
Laurent Diez, secrétaire général
Amar Ammour, secrétaire national*

¹ Les 80 000 emplois dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap se répartiront comme suit : 50 000 contrats aidés ; 22 000 AESH et 8 000 nouveaux emplois.

² Le ministère indique que 85 % des classes de CP de REP+ seront à 12 élèves à la rentrée. Les classes restantes bénéficieront du dispositif « plus de maîtres que de classes ».